

Les crédits

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, lorsque nous avons levé la séance à 13 heures, je parlais du comité sur la violence envers les femmes, de l'importance de son travail, de ce que cela ajoutera aux recherches et des façons dont nous pourrions utiliser le fruit de ces recherches.

On se rend compte de tout ce qu'il nous reste à découvrir et de la complexité du problème lorsqu'on apprend, d'après un sondage réalisé récemment par le Congrès du travail du Canada, que la moitié des Canadiens estiment que les femmes sont responsables, à cause de leur façon de se vêtir et de se comporter, du harcèlement sexuel dont elles font l'objet. C'est épouvantable. Il reste beaucoup de choses à surmonter dans la société canadienne.

Nous comprenons encore mal pourquoi les gens pensent ainsi et comment cela se répercute sur leurs actes. Nous savons, de façon générale, que la violence envers les femmes est liée aux inégalités relatives dans la société et que des liens puissants existent avec les modes de comportement fondés sur la force et enracinés très tôt dans notre socialisation.

Nous savons aussi que bien des facteurs souvent invoqués pour expliquer la violence, comme les difficultés économiques, l'alcool, l'abus des drogues et les stéréotypes sexuels, n'expliquent pas, en soi, que la violence se déclenche au départ.

Tant que nous ne comprendrons pas les causes et leur traitement, l'efficacité de ce que nous faisons pour dissuader, empêcher et faire cesser la violence envers les femmes s'en trouvera réduite. Le travail du comité nous fera progresser vers une meilleure compréhension des causes de ce mal social. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cela ne saurait remplacer la poursuite des efforts pour mettre un terme à la violence envers les femmes.

Lorsque le groupe fera ses recommandations, le gouvernement fédéral sera appelé à prendre de nouvelles mesures. Il n'attend toutefois pas le rapport de ce groupe pour prendre toute une gamme de mesures afin, en plus de prévenir ces actes et de protéger les femmes, de pallier les effets des actes de violence perpétrés contre les femmes.

Je vais me contenter de mentionner quelques-unes des initiatives prises par le gouvernement fédéral à l'égard de la violence faite aux femmes.

L'initiative en matière de violence familiale de 1991 repose sur des programmes antérieurs et multiplie par deux les ressources consacrées aux problèmes de la violence au foyer et de la violence faite aux femmes. L'honorable Mary Collins, ministre responsable de la situation

de la femme, a annoncé la tenue d'une campagne de sensibilisation du grand public dont l'objectif est de changer les attitudes favorisant la violence faite aux femmes.

La ministre s'efforce d'obtenir la collaboration des provinces, des territoires, des syndicats, des gens d'affaires et d'autres milieux dans le cadre de cette campagne.

La ministre de la Justice a amorcé une sorte de révolution en ce qui concerne les attitudes de notre système de justice face à ce dossier. Parmi les initiatives législatives prises dans le domaine figurent des mesures plus rigoureuses visant à maintenir les délinquants sexuels et autres auteurs d'actes de violence hors d'état de nuire. Mentionnons le renforcement des mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu. Monsieur le Président, la réglementation a été déposée plus tôt aujourd'hui. Elle laisse clairement entendre ce qu'il faut comprendre quand une femme dit non à une proposition. De plus, elle fait en sorte que les femmes ne deviennent pas de surcroît victimes d'un système judiciaire insensible.

• (1510)

Par son attitude face à la violence faite aux femmes, le gouvernement a manifesté son engagement envers les Canadiennes et sa détermination à les aider à obtenir l'égalité complète qu'elles réclament.

Permettez-moi de dire un mot de l'insensibilité du système judiciaire. À Edmonton, des députés et moi travaillons auprès des victimes de Larry Takahashi. Six femmes ont protesté contre le fait qu'on lui avait accordé la permission de quitter sa cellule à la prison de Vancouver pour aller jouer au golf.

Au cours d'une audience du Comité de la justice à Edmonton, il y a deux ans, l'une d'elles a déclaré que deux ans après avoir confisqué des draps, des taies d'oreiller et une robe de nuit comme pièces à conviction, les policiers sont venus à son domicile sans prévenir et lui ont remis ses draps tout déchirés: «Voilà vos draps. Merci beaucoup.» C'était un manque de tact flagrant. C'est justement cela qu'il faut combattre. Il nous faut sensibiliser les policiers, les juges et le personnel judiciaire à la question ainsi qu'au caractère hautement émotif de l'expérience vécue par les femmes qui ont été victimes d'actes violents.

Le gouvernement a amorcé un plan à long terme pour résoudre ce problème une fois pour toutes. Cet objectif ne sera atteint que le jour où les femmes ne seront plus victimes d'actes violents. Comme l'a dit le premier ministre au mois d'août l'an dernier, quand bien même il n'y aurait qu'une seule femme battue à la maison ou ailleurs, ce serait encore trop.